

Motion de la commission du logement: «Etude des besoins en logements de la population et plus particulièrement des squatters».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 8 novembre 2006, dans le rapport M-208 A, du 2 août 2006)

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à développer une offre de logements en faveur des familles à bas revenu par l'application des mesures préconisées par le rapport sur la motion M-1009 votée par le Conseil municipal le 14 mai 1996;
- à mettre à disposition des logements ou groupes de logements (même partiellement équipés) pouvant satisfaire la demande en matière d'habitat collectif;
- à rendre possible la location collective d'appartements par des personnes ne constituant pas un groupe familial;
- à promouvoir les baux associatifs;
- à fournir régulièrement au Conseil municipal, mais au moins une fois tous les deux ans, une information chiffrée sur l'application de ces mesures;
- à proposer des crédits pour rénover lesdits logements et à les mettre ensuite à la disposition des personnes sur liste d'attente à la Gérance immobilière municipale.